

Nancy, le 14 octobre 2022

Objet : Invitation au comité technique d'élaboration du SDIRVE 54

Madame, Monsieur,

La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE).

Le schéma directeur donne à la collectivité un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- Coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- Cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- Adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Visant à des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court (3 ans) et porteur d'une vision à plus long terme (5 ans), le SDIRVE revêt une dimension stratégique dans le contexte actuel de très fort développement de l'électromobilité.

Au 31 août 2022, il y avait en Meurthe-et-Moselle 8 942 véhicules pour 643 points de charges (publics et privés) ouverts au public contre 6097 véhicules pour 478 points de charges au 30 septembre 2021 (*source UFE*) soit 47% d'augmentation du nombre de véhicules en circulation.

Afin d'assurer une cohérence territoriale pour le développement des IRVE, il est généralement pertinent d'élaborer un schéma directeur à une échelle géographique assez large. C'est pourquoi, la Métropole du Grand Nancy et le Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle, en concertation avec le Conseil Départemental, lancent conjointement et simultanément, l'élaboration de leurs schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE).

Le SDIRVE sera élaboré à la maille départementale pour permettre aux autorités publiques et acteurs privés de coconstruire une « offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit » conformément à la loi d'orientation des mobilités et définis par le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021.

La démarche s'appuie sur un diagnostic initial détaillé : infrastructures de recharge existantes, projets, parc actuel et prévisionnel de véhicules, flux dus au tourisme ou au transit, ... Elle reposera également sur la mise en cohérence des besoins identifiés, des projets publics ou privés (le cas échéant visant d'autres mobilités « propres »), des évolutions attendues du réseau d'électricité, des attentes des collectivités et des usagers.

Compte tenu de leur importance structurante pour nos concitoyens, l'élaboration de tels schémas directeurs nécessite une concertation avec les principaux acteurs de nos territoires. A cet effet, en tant qu'acteur pour le développement de la mobilité électrique, nous avons le plaisir de vous convier à participer aux travaux du premier comité technique du SDIRVE départemental qui se déroulera :

Le 9 novembre 2022 à partir de 8h30

Amphithéâtre du Museum Aquarium de Nancy
34 rue Sainte Catherine
54000 NANCY

Je vous remercie de confirmer votre présence ou celle de votre(vos) représentant(s) à l'aide du coupon ci-joint.

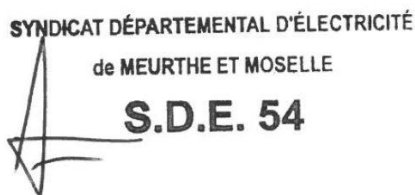
Le comité technique se réunira à trois reprises pour élaborer le SDIRVE dont la version finale sera transmise pour approbation à Monsieur le Préfet :

- **le 9 novembre 2022** : présentation du cadre technico-juridique, de l'état des lieux des IRVE publiques et privées et d'un pré-diagnostic assorti de différents scénarios prospectifs ;
- **le 4 janvier 2023** : affinement des scénarios, les retours de « terrain » relatifs aux hypothèses évoquées, le plan d'actions afférent ;
- **le 8 février 2023** : discussion du plan d'actions préparatoire à la validation du SDIRVE.

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé du premier comité technique ainsi que la liste des acteurs invités à y participer.

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre **Stéphane CUNAT** (Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle - 06 71 57 04 68 - stephane.cunat@sde54.fr) ou **Jérôme KLEIN** (Métropole du Grand Nancy – 03 54 50 20 44 - jerome.klein2@grandnancy.eu).

Vous remerciant de l'accueil que vous voudrez bien accorder à cette invitation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Hatzig".

Patrick HATZIG

PATRICK HATZIG
2022.10.13 19:49:26 +0200
Ref:20221013_140537_1-6-S
Signature numérique
Vice-Président

Christian ARIES
Président du SDE54

Patrick HATZIG
Vice-Président de la Métropole
Du Grand Nancy

PJ :

- Programme du premier comité technique
- Liste des acteurs invités
- Coupon réponse